LABEL FRANCE CYBERSECURITY

Appel à candidature 2020 – Nouveaux dossiers

Date limite de soumission : vendredi 2 octobre 12:00

L'organisme de gouvernance du label *France Cybersecurity* lance un appel à candidatures à labellisation des produits, services managés, et activités de conseil, développés par des entreprises françaises, à destination des utilisateurs et donneurs d'ordres internationaux de tous secteurs, afin que ceux-ci puissent disposer de solutions sécurisées, adaptées, et performantes de cybersécurité.

Modalités du dépôt des dossiers

Le label *France Cybersecurity* est attribué à une gamme de produits ou services représentant trois domaines d'activités :

1. Produits Matériels et/ou Logiciels,
2. Services managés en cybersécurité,
3. Conseil, Ingénierie et Services en cybersécurité.

Les principes d'attribution s'appuient principalement sur les critères suivants :

1. Les produits et services sont fournis et/ou délivrés par une entreprise française,
2. Les produits sont conçus et développés en France.
3. Les services sont fournis de France et hébergés en France le cas échéant.
4. Les produits et services ont une existence réelle, sont commercialisés et ont des clients identifiables.

La date de dépôt des dossiers de candidature est fixée au VENDREDI 2 OCTOBRE 2020 à 12h00.

Un dossier de candidature correspond, pour une entreprise, à une demande de labellisation pour un produit, service managé, ou activité de conseil répondant aux prérequis ci-dessus. De ce fait, une entreprise peut disposer de plusieurs dossiers et se voir attribuer, à l'issue de la procédure, un label pour chacune de ses offres soumises à labellisation.

Chaque entreprise candidate à l'attribution du label pour une ou plusieurs de ses offres doit remplir un dossier de candidature. **Ce dossier contient les éléments suivants :**

- Questionnaire de candidature rempli. (Document Excel joint)
- Un extrait de formulaire KCBis.
- Les statuts de la société
- Une attestation fiscale et sociale
- Une fiche descriptive de l'offre soumise à labellisation
- Une fiche descriptive de l'entreprise / entité / division candidate
- Un engagement de contribuer aux frais de traitement du dossier.

Ces frais sont à régler par dossier. Leur montant est de 2000 € TTC pour une PME et de 4000 € pour une grande entreprise.

Les dossiers complets doivent être retournés par voie électronique auprès du secrétariat du label *France Cybersecurity* à l'adresse contact@francecybersecurity.fr.

Après une vérification d'éligibilité et le règlement des frais de dossier, le dossier de candidature sera transmis pour étude à un tiers instructeur indépendant mandaté par la gouvernance du label France Cybersecurity.

Durant la phase d'instruction, le tiers instructeur peut, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier de l'entreprise candidate, prendre contact avec cette dernière pour tout échange d'information, dans la stricte limite de la mission qui lui a été confiée.

Contact :

Label France Cybersecurity – ACN, 17 rue de l'amiral Hamelin, 75783 Paris cedex 16 • http://www.francecybersecurity.fr • contact@francecybersecurity.fr.

Annexe 1

Modèle d'engagement de règlement des frais de participation au traitement du dossier de candidature

(Logo de la société)

Par la présente, la société_____dépose un dossier de candidature pour le produit / service hébergé / activité de conseil (rayer les mentions inutiles)_____dans le cadre du label France Cybersecurity et s'engage à régler les frais de participation au traitement du dossier de candidature dès que l'éligibilité du dossier sera avéré, faute de quoi le dossier ne sera pas transmis au tiers instructeur.

Les frais d'instruction s'élèvent par dossier à 4000 € TTC. Pour les PME[1] les frais d'instruction sont ramenés à 2000 € TTC.

Nom de la société

Nom du responsable et fonction

Signature :

[1] La définition communautaire de la PME (recommandation 2003/361/CE de la commission du 6 mai 2003) est retenue pour le calcul des frais d'instruction